



## Comité social d'administration du 22 mars 2024 (Site Lionnois) Compte rendu syndical CGT-FSU-SUD

Secrétaire-adjointe de séance : Stéphanie Maréchal (SGEN-CFDT)

Élu-es présent-es : 9 (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

### Informations de la présidente

La présidente est revenue sur plusieurs faits d'actualités, notamment le battage médiatique et politique instrumentalisé autour du non-événement de Sciences Po.

*[Pour rappel, une phrase soi-disant prononcée à l'entrée d'un amphithéâtre de Sciences Po Paris où avait lieu une réunion de solidarité avec Gaza, « Ne la laissez pas rentrer, c'est une sioniste », a mis le feu aux poudres grâce aux présentateurs à scandale de CNews qui s'en sont emparés immédiatement, après avoir certainement fait leur travail de journalistes d'investigation... Jusqu'au Président de la République en Conseil des ministres affirmant dans la foulée qu'« une jeune juive a été interdite d'accès et victime de propos antisémites ». Le hic, c'est que personne n'a entendu cette phrase. Pas même la jeune femme concernée qui a déclaré avoir pu entrer finalement dans l'amphi. Mais la presse (Le Parisien) et dans la foulée notre chère ministre Sylvie Retailleau ont continué à monter l'affaire en épingle].*

La présidente a fait le lien sur l'instrumentalisation sur le « wokisme » dans l'enseignement supérieur à l'époque de la période Blanquer-Vidal. Cela traduit une nouvelle volonté politique allant du gouvernement à l'extrême droite d'une offensive contre l'université, sur la liberté académique et d'expression.

De plus, le débat politique national se cristallise sur les finances du pays, le risque est que notre ministère face encore partie de la variable d'ajustement du gouvernement afin de faire des économies.

Concernant la situation financière des universités, la présidente est plutôt inquiète, les marges de manœuvre n'étant pas extensibles. Il va falloir être prudent sur les finances d'après elle. Les mesures de revalorisation 2023 ont coûté environ 6 millions d'euros sur 2023, dont 3,5 millions d'euros non financés.

Les économies de 904 millions d'euros annoncées par B. Lemaire, début 2024, devraient être compensées via des crédits de réserve du ministère.

Concernant les dotations via le COMP, l'établissement devrait recevoir 5 à 6 millions d'euros fin 2024.

Des informations confuses sur la réforme des métiers de l'enseignement circulent. Ce sujet va prendre de l'importance dans les universités dans les prochains jours et semaines. La formation des enseignants devrait rester dans le giron des universités.

La présidente répond d'entrée de séance à une question des élus UNSA sur la révision du décret UL, notamment sur la proportion des élus BIATSS et étudiants au CA. La présidente rappelle qu'elle est favorable à la stabilité institutionnelle. Si le chantier « décret » est réouvert, il y aura d'autres points à travailler. Mais pour l'instant les équipes et les élu-es ne disposent pas du temps institutionnel nécessaire pour mettre en place une réflexion sur la révision du décret.

### Informations du DGS

La réorganisation des sites présidences va démarrer (7 sur Nancy, 1 sur Metz). Le processus va être accompagné par un cabinet extérieur. Le DGS rappelle la volonté de dialogue.

La journée d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 03/09/2024 au CLSH à Nancy. Il sera demandé en temps voulu aux OS de mettre à jour leurs pages d'informations afin de les diffuser.

La signature électronique non obligatoire sera expérimentée lors de la prochaine campagne d'entretiens professionnels.

### **Point 1. Approbation du PV du CSA du 18 janvier 2024 (avis).**

Vote pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 2. Présentation de l'organisation de la Direction de l'accompagnement et du développement des ressources humaines (DADRH) (avis)**

Isabelle Arnould (DGSA) présente la réorganisation.

Les élu-es CGT-FSU-SUD s'assurent que, contrairement à d'autres réorganisations de directions, les choses sont faites dans l'ordre. Ce qui est le cas. Le principe de réorganisation a été acté dans un CSA précédent, les équipes se mettent maintenant en place dans la concertation. Isabelle Arnould souhaite une approche du travail et des missions par processus. Elle veut s'assurer que les agents aient le temps pour travailler et qu'ils puissent partir en congés de façon sereine. Elle nous informe que les nominations auront lieu en mai ou juin, après validation des instances.

Vote pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point. Les élu-es CGT-FSU-SUD resteront vigilants à la mise en place de cette réorganisation et du ressenti des agents.

### **Point 3. Présentation de la nouvelle organisation de la Direction de la logistique (avis)**

M. Geisler (Dir. DLI) présente la réorganisation.

L'organisation de la DLI est stable depuis la création de l'UL en 2012. La proposition de réorganisation introduit trois sous-directions : 1. Environnement de travail ; 2. Approvisionnement et stockage ; 3. Impression et courrier.

Les élus questionnent la présidence sur les changements de lieu de travail et donc de conditions de travail. La réponse est vague.

Des questions sont posées sur la gestion du courrier notamment pour le courrier confidentiel. La discussion fait apparaître du flou sur la gestion de la confidentialité des courriers à Metz. Il faudra faire une info aux agents sur la nécessité de porter une mention « confidentiel » sur les courriers.

La présidente demande de réévaluer de la situation sur ce sujet.

Vote

Abstention 5 (3 CGT-FSU-SUD, 2 UNSA)

Contre 4 (2 UNSA, 2 SGEN)

**Explication de notre vote :** suite au débat, certaines réponses restent floues. Les élu-es CGT-FSU-SUD seront vigilants sur la mise en place de cette réorganisation et du ressenti des agents.

### **Point 4. Projet de création du service de distribution de boissons chaudes (information)**

M. Geisler (Dir. DLI) présente la création de projet.

L'UL est à la fin d'une DSP (délégation de service public) sur la distribution de boissons chaudes. Le modèle économique de la distribution de boissons s'essouffle. Le dispositif en question sera proposé à des personnels en fin de carrière ou ayant des difficultés d'affectation de poste. Cela leur offrirait une solution pour le maintien dans l'emploi. Les personnels éligibles seraient des agents affectés au nettoyage et à l'entretien des bâtiments, ainsi que des personnels ayant des soucis physiques, des recommandations médicales, ou encore des besoins de reconversion...

Le déploiement commencerait dans les BU. L'aspect environnemental est pris en compte (par exemple : gobelets produit dans les Vosges).

L'ensemble des élu·es trouvent la démarche louable et intéressante pour les agents concernés. Cependant plusieurs points sont abordés, notamment le fait que ce point ne passe pas à la F3SCT, et surtout que le remplacement des agents qui intégreraient le service, soit fait par des personnels extérieurs (prestataires).

Pour conclure, même si les conditions d'affectation des personnels concernés peuvent être interrogées ainsi que leur remplacement, les élu·es CGT-FSU-SUD estiment que cette mesure va dans le bon sens. Nous sommes en faveur de la reconversion de personnels en difficulté. Après des interventions de l'UNSA, la présidente annonce que ce point sera présenté pour avis à la F3SCT, avec une discussion sur les conditions de travail.

Vote pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** malgré les points soulevés lors des discussions, le projet semble un dispositif positif pour les personnels qui pourraient être concernés.

### **Point 5. Modification du règlement intérieur du pôle scientifique CLCS (avis)**

Pas de remarques particulières en séance.

Vote pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 6. Modification des statuts de l'UFR ALL-Nancy (avis)**

Les élu·es CGT-FSU-SUD profitent de la modification du statut de l'UFR ALL pour rappeler que la visioconférence ne doit être utilisée qu'après tentative de report du conseil concerné. Nous demandons que cette précision (privilégier le report du conseil) soit inscrite dans les prochaines modifications de statuts ou RI. La présidente accepte cette demande.

Vote pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 7. Création du règlement intérieur de l'espace Rabelais (avis)**

Les élu·es CGT-FSU-SUD s'étonnent de la présence de deux articles improbables, inutiles et infantilisants dans lesquels il est notamment indiqué qu'il faut jeter les déchets à la poubelle, ne pas faire du trafic de stupéfiant, ni vendre d'alcool ou encore qu'il faut respecter les règles de la laïcité. On remarque qu'il n'est pas interdit de circuler en trottinette électrique !

La présidente propose de supprimer ces deux articles.

Vote (sous réserve de suppression des deux articles) pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 8. Rapport social unique 2022 (avis)**

Comme tous les ans, l'ensemble des élu·es félicitent les équipes pour leur travail. Le RSU est un document utile et très complet.

Vote pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 9. Dates de fermetures de l'établissement (avis)**

Comme chaque année, les élu·es sont très vigilants sur les dates proposées. Pour 2024-2025, les dates de fermetures proposées sont 20/12/2024 – 6/01/2025 (congés de fin d'année) et 25/07/2025 – 18/08/2025 (congés d'été).

Une longue discussion a lieu sur le fait que trop de congés sont imposés aux personnels et que, par conséquent, certaines catégories de personnels, notamment BIATSS, n'ont plus beaucoup de jours de congés à poser en dehors de ces périodes. De plus, le calendrier a un réel impact sur les collègues des autres EPST (CNRS, INRAE...) travaillant sur des sites UL. Ne disposant pas du même nombre de jours de congés, ces personnels sont très contraints par le calendrier voté par l'établissement.

La présidente réaffirme qu'il n'y a aucune volonté de présenter chaque année un calendrier avec une pause de deux semaines pour les vacances de fin d'année. C'est le hasard du calendrier 2024-2025 qui ne permet pas de reprendre plus tôt début janvier 2025 (le 1<sup>er</sup> janvier tombe un mercredi, il est difficile de demander un retour des personnels le jeudi 2... ce qui nous emmène au lundi 6).

Le DGSA-DRH alerte les élu·es sur le fait que ne pas imposer ces périodes au niveau de l'établissement, c'est prendre le risque que des composantes contraignent les personnels d'être présents pour assurer le service. L'équilibre juste n'est pas évident à trouver. La piste d'un quota de jours supplémentaires maximum pouvant être votés par les conseils de composantes est envisagée.

Les élu·es CGT-FSU-SUD proposent que les voix des représentant·es des personnels BIATSS dans les conseils de composantes soient mieux prises en compte sur cette question de la fermeture des composantes, car ils et elles sont toujours minoritaires dans ces conseils. La façon de rendre leur expression plus décisive est à trouver, mais il est important que les personnels BIATSS ne se voient pas « imposer » des fermetures auxquelles ils et elles seraient opposés. L'idée n'est pas rejetée.

Les élu·es présent·es passent de 9 à 8 (2 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT).

Vote

Pour 2 (SGEN-CFDT)

Contre 6 (2 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA)

**Explication de notre vote :** concernant ce point nous sommes opposés à possibilité que chaque composante puisse moduler le calendrier voté en CSA. Cette question est pesante pour de nombreux collègues. Les élu·es CGT-FSU-SUD sont très attentifs à ce problème, à l'échelle des composantes.

### **Point 10. Campagne d'avancement des personnels contractuels BIATSS (avis)**

Pas de remarques particulières en séance.

Vote pour à l'unanimité (2 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 11. Grilles indiciaires des personnels contractuelles BIATSS, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2024 (avis)**

Pas de remarques particulières en séance.

Vote pour à l'unanimité (3 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 12. Actualisation de la cartographie des fonctions BIATSS permettant le versement d'une nouvelle bonification indiciaire (avis)**

Les élu·es CGT-FSU-SUD interrogent la présidence sur le nombre minimum (de 3) de personnels à encadrer pour pouvoir bénéficier de NBI. Cela provient des choix fait à l'époque et du contingent de NBI disponible pour l'UL.

Vote

Pour 6 (4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

Abstention 2 (2 CGT-FSU-SUD)

**Explication de notre vote :** le vote est sur l'actualisation de la cartographie des fonctions BIATSS, cependant, nous nous interrogeons quant à la répartition des NBI disponibles pour l'UL.

### **Point 13. Campagne d'avancement des enseignants contractuels : procédures et volume de promotion (avis)**

Les élu·es CGT-FSU-SUD rappellent que le règlement de gestion des contractuels enseignants ne convient pas, il faut changer la façon d'organiser les promotions.

Vote

Pour 6 (4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

Contre 2 (2 CGT-FSU-SUD)

**Explication de notre vote :** comme expliqué ci-dessus, le règlement de gestion des contractuels enseignants ne convient pas. Ce chantier doit être ouvert. La campagne d'avancement ne peut recevoir notre approbation.

### **Point 14. Suivi des proposition et avis du CSA du 15 février (information)**

Pas de commentaires.

### **Questions diverses CGT-FSU-SUD**

#### **1. Quel est le calendrier de mise en place de la mensualisation et de la revalorisation de la PES pour les ESAS et enseignant·es contractuel·les ?**

Réponse. L'UL est en attente des textes. Ils sont dans le circuit de signature. La PES devrait passer à terme à 4 134 euros.

#### **2. Quel est le calendrier de redéfinition (pour revalorisation) du règlement de gestion des enseignant·es contractuel·les ?**

Réponse. Dans l'année. Il y aura du dialogue social pour sa révision.

#### **3. Quel est le calendrier de mise en place de la mensualisation de la rémunération des vacataires (CEV et ATV) ?**

Réponse. En cours depuis plusieurs années. C'est exploratoire avec SHS-Nancy. Le souci est qu'il faut valider les services faits pour rémunérer les vacataires, or il y a des retards dans certaines composantes. Il faut changer les habitudes pour certaines d'entre elles. La possibilité technique est en place au niveau de l'UL. Des rappels ont été faits aux composantes, mais il y a quand même des retards pour certaines d'entre elles.

#### **4. Quelles sont les étapes obligatoires de médiation avant procédure de licenciement quand il y a des difficultés concernant des doctorant·es contractuel·les ? Nous souhaiterions que ces étapes obligatoires soient clairement notifiées aux écoles doctorales ainsi qu'aux doctorant·es contractuel·les.**

Réponse: C'est noté dans la [charte du doctorat Article 11](#), doctorant·es et encadrant·es signent cette charte, donc normalement ils et elles connaissent les règles.

#### **5. Concernant les demandes de congés.**

– *Quel est le délai de prévenance pour l'agent·e (nous ne parlons pas du délai minimum, de deux fois la durée du congé) ?*

– *Quel est le délai de réponse de la hiérarchie ?*

– *La nécessité de service s'impose-t-elle (si oui, dans quelles conditions ?) lorsqu'un·e agent·e souhaite réaliser une demande de congés à sa hiérarchie, notamment lorsque la demande est formulée longtemps à l'avance (entre 3 et 6 mois) ?*

– *Existe-t-il une limite pour le délai supplémentaire de réflexion (au-delà de 72h) dont dispose un supérieur hiérarchique pour rendre un avis sur une demande de congés ?*

Réponse. D'après la DGSA en charge de ces questions, il n'y a pas de cadrage national, seul notre règlement intérieur fixe les règles.

Concernant le délai de prévenance, nous n'avons pas eu de réponse claire.

Concernant le délai de la hiérarchie, nous n'avons pas eu de réponse claire.

Concernant la nécessité de service, pour des demandes lointaines dans le calendrier, la ou le N+1 n'est pas obligé de valider car elle ou il peut ne pas connaître les autres demandes. S'il y a des abus on peut faire remonter à la DGSA.

Concernant le délai supplémentaire, il n'y a pas de limite en temps du ou de la N+1 ou de la hiérarchie.

Donc un agent peut attendre 72h, une semaine, un mois, six mois pour recevoir une réponse à une de ses demandes.

Pour les élu·es CGT-FSU-SUD, toutes ces réponses restent vagues et dans certains cas inacceptables. Nous rappelons en séance que dans certaines composantes, les supérieurs hiérarchiques utilisent le manque de cadrage ou un règlement de gestion Agatte trop flou, ce qui peut nuire à leurs collègues et cela est inadmissible.

Les élu·es CGT-FSU-SUD reviendront sur ce sujet d'ici peu.

Les élu·es UNSA rappellent qu'il existe bien un cadre national et donc que les demandes de trois à six mois devraient pouvoir obtenir une réponse rapide.

*Fin de la séance à 17h10.*